

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE

Certificat n°:
2388-CPR-24-68431 Rev. 0.0

Date de certification initiale:
2024-04-26

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction

Composants structurels en aluminium, pour une utilisation structurelle dans tous les types de travaux de construction, classe d'exécution 2, dans les plages de validité indiquées dans l'annexe du présent certificat.

Mis sur le marché sous le nom ou la marque de

Hydro Extrusion Albi SAS

ZA Jean Savy, 81450 Le Garric, France

et fabriqué dans l'usine ou les usine(s) de fabrication

Hydro Extrusion Albi SAS

ZA Jean Savy, 81450 Le Garric, France

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites à l'annexe ZA de la norme(s)

EN 1090-1:2009/A1:2011

sous le système 2+ sont appliquées et que

LE CONTRÔLE DE LA PRODUCTION EN USINE EST ÉVALUÉ COMME CONFORME AUX EXIGENCES APPLICABLES.

Ce certificat reste valable tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni les méthodes EVCP, ni les conditions de fabrication en usine ne sont modifiés de manière significative, sauf suspension ou retrait par l'organisme notifié de contrôle de production en usine.

Pour plus de détails, voir l'annexe accompagnant ce certificat.

Lieu et date:
Barendrecht, 2024-04-29

Pour le bureau d'émission:
Organisme notifié 2388, The Netherlands



Bjørn Spongsveen
Représentant de la direction

Annexe au certificat

Limites de validité

| | |
|--|-------------------------------------|
| Types de produit: | Composants structurels en aluminium |
| Conception: | Non |
| Modalités de déclaration: | 1/3a |
| sous-groupes de matériaux acc. ISO/TR 15608: | 22, 23 |
| Procédés de soudage acc. ISO 4063: | 131 |

Historique du certificat:

| Révision | Description | Date d'émission |
|----------|------------------------|-----------------|
| 0.0 | Certification initiale | 2024-04-26 |

Déclaration de performance et marquage du produit

Lorsqu'il satisfait aux conditions générales, le cas échéant, le fabricant doit établir une déclaration CE des performances du produit et apposer légalement le marquage CE suivi du numéro d'identification de l'organisme de certification de contrôle de la production en usine notifié DNV (2388).

Fin de certificat